

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 4 septembre 2018, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Est absent : monsieur le conseiller Ronald Myles.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ quinze (15) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Le maire Burcombe donne une brève allocution soulignant le courage et la présence d'esprit de monsieur Shawn Turcotte lors de son intervention du 9 août 2018 alors qu'une section du chemin Fulford s'est effondrée. Le maire souligne également le décès récent de monsieur Michel Beaudoin, dont l'implication méritoire au niveau de l'organisation de la Fête Nationale et de certains dossiers de ressources humaines auront marqué la Ville par sa générosité et son professionnalisme.

2018-09-309

1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2018-09-310 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018.

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Ron Glow : Demande que la Ville entretienne le chemin de la Pointe-Fisher. Le maire prend acte de la demande.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2018-09-311 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : 1 142 696,22 \$;
- Comptes à payer : 486 013,31 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2018-09-312 4.1.2.1 Décomptes progressifs

Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #4

ATTENDU les recommandations du 24 août 2018 de la firme *Les Consultants SM Inc.* pour le paiement du décompte progressif #4 du 22 août 2018 au montant de

667 270,67 \$, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria);

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #4 au montant de **667 270,67 \$**, taxes incluses, à la firme **Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-09-313 4.1.2.2 Factures diverses

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes :

- **2 243,14 \$, taxes incluses**, en paiement de la facture #362972 de **Les Consultants S.M. Inc.** dans le cadre du contrat AO 2018-16 (Surveillance de chantier – Chemins Mill et Fairmount).

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2018-09-314 4.1.3.1 Entente « Table jeunesse »

ATTENDU la municipalisation imminente de l'offre de services en loisirs, tourisme et vie communautaire;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec le CPE « La passerelle des mousses » portant sur les activités subventionnées de la « Table jeunesse »

ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2018-09-315 4.1.3.2 Entente « Table petite enfance »

ATTENDU la municipalisation imminente de l'offre de services en loisirs, tourisme et vie communautaire;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe madame Lucy Edwards, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec le CPE « La passerelle des mousses » portant sur les activités subventionnées de la « Table petite enfance » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2018-09-316 4.1.3.3 Fonds d'appui au rayonnement des régions pour la région de la Montérégie – Demande de prolongation

ATTENDU le nouveau programme « Fonds d'appui au rayonnement des régions » (FARR) du gouvernement du Québec qui encourage l'investissement dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional;

ATTENDU la résolution #2018-01-05 concernant la construction de 2 passerelles (Trestle Cove) reliant les sentiers multifonctions (marche, vélo, ski de fonds, raquette) sur le territoire de la Ville;

ATTENDU les nouvelles informations techniques modifiant le processus d'installation des passerelles;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la Ville dans le cadre de ce programme et son désir d'obtenir une prolongation du délai de réalisation des travaux;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande au MAMOT la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2019, du délai de réalisation des travaux faisant

l'objet de l'aide financière accordée à la Ville dans le cadre du programme « Fonds d'appui au rayonnement des régions ».

ADOPTÉ

2018-09-317 4.1.3.4 Monty Sylvestre – Mandat général de représentation

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil accepte l'offre de services de *Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc.* du 21 août 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et autorise le maire (ou son suppléant), le directeur général (ou son adjoint) ou le greffier (ou son adjoint) à recourir, au besoin, au forfait de consultation compris dans ladite offre;

QUE cette acceptation est à la condition que la Ville demeure libre de retenir tout service juridique de son choix, nonobstant les termes de ladite offre.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2018-09-318 4.1.4.1 Responsable en communications – Permanence

ATTENDU la résolution 2018-03-79;

ATTENDU les recommandations du directeur général concernant la permanence de monsieur Ghyslain Forcier aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de Responsable en communications;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 12 septembre 2018 – la permanence de monsieur Ghyslain Forcier à titre de Responsable en communications.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2018-09-319 4.1.5.1 Marge de crédit – Augmentation temporaire

ATTENDU la marge de crédit de 1 000 000 \$ établie en 2006 auprès de la CIBC en vertu de l'article 567(2) de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la recommandation de madame Caroline Cusson,

directrice des Finances et de la Trésorerie, de temporairement augmenter à 5 000 000 \$ le montant de cette marge de crédit, lequel montant permettra au besoin à la Ville de :

- faire des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour l'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine;
- contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'augmentation temporaire de la marge de crédit auprès de la CIBC de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$, ladite augmentation étant seulement effective jusqu'au 30 juin 2020;

QUE le Conseil autorise madame Caroline Cusson, directrice des Finances et de la Trésorerie, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2018-09-320

4.2.1 Règlement 2018-09 déléguant certains pouvoirs – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du Règlement 2018-09 (Règlement déléguant certains pouvoirs) étaient donnés à la séance du Conseil du 6 août 2018;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2018-09 (Règlement déléguant certains pouvoirs)*.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2018-09-321 5.3.1 21, rue Lansdowne – Lot 4 266 456, Zone URA-12-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant un agrandissement résidentiel;

ATTENDU la résolution 18-098 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant un agrandissement résidentiel au 21, rue Lansdowne – Lot 4 266 456, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2018-09-322 5.3.2 10, chemin Howard – Lot 4 206 695, Zone ID-18-G6

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement du revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution 18-099 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement du revêtement extérieur au 10, chemin Howard – Lot 4 206 695, zone ID-18-G6.

ADOPTÉ

2018-09-323 5.3.3 1108, chemin de Knowlton – Lots 3 938 316, 3 938 317, 3 938 318 et 3 938 315, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la rénovation de la façade du bâtiment commercial;

ATTENDU la résolution 18-100 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la rénovation de la façade du bâtiment commercial au 1108, chemin de Knowlton – Lots 3 938 316, 3 938 317, 3 938 318 et 3 938 315, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2018-09-324 5.3.4 36, rue Taylor – Lot 4 265 115, Zone UMV-2-D16

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'un garage résidentiel;

ATTENDU la résolution 18-101 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'un garage résidentiel au 36, rue Taylor – Lot 4 265 115, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2018-09-325 5.4.1 117, chemin Baie-Rock Island – Lot 4 264 946, Zone UV-9-F14

ATTENDU le projet de reconstruire une résidence dont les fondations existantes empiètent dans les limites des marges latérales et dont la galerie empiètera en partie dans la bande riveraine;

ATTENDU QUE l'annexe VII du *Règlement de zonage no 596* fixe les marges latérales pour cette zone à trois (3) mètres et que l'article 80 du même règlement interdit toute construction et travaux dans la bande de protection riveraine de quinze

(15) mètres du lac;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à reconstruire une résidence sur les fondations existantes respectivement à 2,27 m et à 2,89 m des limites des marges latérales et dont la galerie empiètera en partie dans la bande riveraine;

ATTENDU QUE le CCE recommande d'accepter la reconstruction sur les fondations existantes mais de refuser l'empiètement de la galerie projetée dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU la résolution 18-095 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la dérogation concernant les marges latérales mais de refuser celui de la galerie dans la bande de protection riveraine, l'application du règlement ne causant pas un préjudice sérieux au propriétaire;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la reconstruction sur les fondations existantes respectivement à 2,27 m et à 2,89 m des marges latérales mais refuse d'accorder la dérogation demandée pour la construction de la galerie dans la bande de protection riveraine, au 117, chemin Baie-Rock Island – Lot 4 264 946, zone UV-9-F14, l'application du règlement ne causant pas un préjudice sérieux au propriétaire.

ADOPTÉ

Monsieur Marc-Antoine Turcotte présente ses observations en faveur du projet, notamment l'autorisation du MDDELCC de réaliser d'importants travaux en bande riveraine, la fenêtre très limitée lui étant accordée pour réaliser le projet de galerie, les importants gains environnementaux ainsi que l'impact négligeable de la galerie sur la bande riveraine.

2018-09-326 5.4.2 21, rue Lansdowne – Lot 4 266 456, Zone URA-12-K15

ATTENDU le projet d'agrandir une résidence en transformant la section de résidence existante en trois (3) étages ainsi qu'en agrandissant le bâtiment au sol afin d'obtenir une nouvelle section construite à trois (3) étages sur le côté ouest;

ATTENDU QUE la résidence existante se caractérise par deux (2) étages construits ainsi que d'un grenier fini au niveau supérieur ayant déjà comporté une chambre à coucher;

ATTENDU QUE l'annexe VII du *Règlement de zonage no 596* limite le nombre d'étages des bâtiments principaux à deux (2) dans cette zone;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure permettant la réalisation du projet dont la hauteur de la

section existante de la résidence ne sera pas augmentée et dont l'ajout ne sera pas plus haut que l'existant;

ATTENDU la résolution 18-097 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande de dérogation;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement de la résidence sise au 21, rue Lansdowne – Lot 4 266 456, zone URA-12-K15, la hauteur de la section existante de la résidence n'étant pas augmentée et l'ajout projeté n'étant pas plus haut que l'existant.

ADOPTÉ

5.4.3 518, chemin Lakeside - Lot 4 265 272, Zone RBE-4-G16

L'item est reporté à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

N/A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2018-09-327

6.2 Traverse de piétons – 400, chemin Lakeside

ATTENDU l'important achalandage de véhicules et de piétons à la hauteur du 400, chemin Lakeside;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que l'aménagement actuel pose un risque pour la sécurité publique et qu'il serait souhaitable d'y aménager une traverse de piétons pour réduire ce risque;

ATTENDU QUE le chemin Lakeside est de compétence provinciale;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'aménager une traverse de piétons à la hauteur du 400, chemin Lakeside pour réduire le risque d'accident à cet endroit.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demande d'aide financière

2018-09-328

8.2.1 Fondation BMP

ATTENDU la campagne de la Fondation Brome-Missisquoi-Perkins pour financer l'important projet de réaménagement de la clinique d'orthopédie et pour l'achat d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil autorise la dépense de 0.65\$ X population¹, à titre de contribution financière à la Fondation Brome-Missisquoi-Perkins pour la présente année et les quatre prochaines années.

¹ Selon le décret de population publié annuellement dans la Gazette officielle du Québec. Pour l'année 2018, la dépense est : 3 651,05 \$.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2018-09-329 8.3.1 « Ultra de Bromont » – Course à pieds

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue, les 6 et 7 octobre 2018, de la course « *Ultra de Bromont* », sur certaines routes sises sur le territoire de la Ville, selon les conditions de la note de service de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie communautaire concernant la demande, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-09-330 8.3.2 « Les 100 à B7 » – Activité cycliste

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue, le 30 septembre 2018, de l'édition 2018 de l'événement « *Les 100 à B7* » sur diverses voies de circulation et divers sentiers de la Ville, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie communautaire concernant la demande, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-09-331 8.3.3 « Main dans la Main » – Barrage routier

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ne s'oppose pas, selon le cas, à la tenue de la Guignolée « *Main dans la main* » sur le territoire de Ville de Lac-Brome (plus particulièrement devant le commerce Uniprix, sur la route 104, ainsi qu'à l'intersection chemin Lakeside/rue Victoria, sur la route 243) de 9h à 16h, le 15 décembre 2018, le tout aux conditions mentionnées à la note de service de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie communautaire concernant la demande, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-09-332 8.3.4 Club Optimiste Vallée Yamaska – Marche contre le cancer

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « *Marche contre les cancers des femmes* » du Club Optimiste de la Vallée Yamaska sur certaines routes du territoire de la Ville le 30 septembre 2018, selon les conditions du mémo à cet effet de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie communautaire, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-09-333 8.3.5 Fédération québécoise des sports cyclistes – « *L'échappée belle* » – Activité cycliste

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue, le 15 septembre 2018, de l'édition 2018 de l'événement « *L'échappée belle* » de la Fédération québécoise des sports cyclistes sur diverses voies de circulation et divers sentiers de la Ville, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie communautaire concernant la demande, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-09-334 8.3.6 Énergie sud Cowansville – « *Bouge BMP* » – Levée de fonds cycliste

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue, le 16 septembre 2018, de l'édition 2018 de l'événement « *Bouge BMP* » d'Énergie sud Cowansville sur diverses voies de circulation et divers sentiers de la Ville, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie communautaire concernant la demande, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-09-335 8.3.7 « Faire danser un village » – Tournage d'un vidéoclip

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil ne s'oppose pas à la fermeture temporaire (15 minutes) du pont Lakeside le 21, 22 ou 23 septembre 2018 (selon les conditions météo) pour le tournage d'un vidéoclip par le collectif « *Faire danser un village* », les responsables du tournage devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

2018-09-336 9.1 Fondation « Cœur villageois » – Renouvellement d'engagement

ATTENDU les résolutions 2016-03-089, 2016-08-263 et 2017-05-165;

ATTENDU l'adhésion de la Ville au réseau des « Cœurs villageois » des Cantons-de-l'Est;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil confirme son engagement à respecter l'ensemble des conditions énumérées à sa demande d'adhésion au réseau des « Cœurs villageois » des Cantons-de-l'Est et mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, selon le cas, la directrice des Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome, madame Cynthia Brunelle, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

10. VARIA

2018-09-337 10.1 Calendrier des séances du Conseil – Modification

ATTENDU le Calendrier 2018 des séances du Conseil;

ATTENDU les élections provinciales;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Calendrier 2018 des séances ordinaires du Conseil est modifié en supprimant la date du « 1^{er} octobre 2018 » afin de la remplacer par la date du « 2 octobre 2018 ».

ADOPTÉ

2018-09-338 10.2 Lot 4 266 194 – Donation à la Ville

ATTENDU la résolution 2018-05-198 concernant le don à la Ville d'une partie du lot 4 266 194, Cadastre du Québec, pour la réalisation d'un aménagement municipal permettant de gérer les eaux pluviales;

ATTENDU QUE cette partie de lot porte la désignation cadastrale lot 6 259 608, Cadastre du Québec;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE conformément à la résolution 2018-05-198, le lot 6 259 608, Cadastre du Québec, est affectée au domaine public et le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, sont mandatés pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution et à la résolution 2018-05-198.

ADOPTÉ

2018-09-339 10.3 Dossier de cour #455-32-005901-177 – Ratification d'entente

ATTENDU le dossier de Cour #455-32-005901-177;

ATTENDU la résolution #2018-02-46;

ATTENDU la signature par les parties d'une entente confidentielle mettant fin au litige;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil ratifie l'entente signée par le représentant de la Ville, monsieur Pierre Laplante, dans le dossier de Cour #455-32-005901-177, et demande qu'elle y soit déposée, si ce n'est déjà fait.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Debbie Miller : Demande des précisions concernant des moules dans son étang. Le maire prend acte de la demande.

Charles Crawford : Demande des précisions concernant l'échéancier de réalisation du Pont Trestle Cove. Le maire donne les précisions demandées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-09-340

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h54.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.
Greffier